

Annexe II : Procès : déroulement et fiches

Les consignes

- 1/ Un acteur ne peut contredire ce qu'il a sur sa fiche.
- 2/ L'acte d'accusation ne peut être contredit.
- 3/ D'autres éléments peuvent être inventés mais attention de bien en tenir compte dans la suite des débats.
- 4/ Bien écouter et prendre note car les récits permettront aux jurés de se faire une opinion et aux avocats et procureur de construire leur argumentation.
- 5/ Le jury peut poser toutes les questions

Les fiches

Témoignage : Michel(le) l'éducateur(-trice)

Ne peut nier :

- Tout ce qui est contenu dans l'acte d'accusation ;
- avoir connaissance du changement de comportement de Mehdi suite au décès de son père ;
- avoir connaissance du rapprochement de Mehdi et Bilal avec Omar le sage ;
- le fait que Omar le sage avait une activité ambivalente : d'un côté il organisait des actions de solidarité pour les plus pauvres (sans-abris, etc.), d'un autre côté il expliquait que la Belgique n'était pas un bon système et que l'islam était mieux ;
- il n'a pas averti les autorités. Pour expliquer sa position :
- Il aimait bien Mehdi. Tous deux jouaient bien au mini-foot et Mehdi était un des meilleurs joueurs de l'équipe de la Maison de jeunes dans laquelle il travaillait.
- Il était normal à ses yeux que Mehdi réagisse de manière particulière suite au décès de son père, et notamment que Bilal et lui se rapprochent l'un de l'autre
- Il trouvait bien qu'ils s'investissent tous les deux dans des actions de solidarité.
- Il était conscient qu'Omar le sage n'avait pas un discours positif sur la Belgique, mais il croyait que c'était juste un discours de haine comme on en trouve souvent dans les quartiers. Il désapprouve ces discours mais comprend que, face aux problèmes que l'on trouve en Belgique, certains se tournent vers la haine. Il n'imaginait pas à l'époque qu'il envoyait des jeunes à la guerre.

Le ou les avocat(s)

Arguments pour la plaidoirie de Mehdi :

- Comme Bilal, Mehdi a été manipulé par Omar le sage qui a utilisé leur fragilité pour leur faire croire que la Syrie était idéale. On ne peut pas considérer qu'Omar le sage est quelqu'un qui manipule et en même temps rendre coupable Mehdi qui a précisément été manipulé.
- Concernant l'accusation de « faux et usage de faux », il y a donc là au minimum une circonstance atténuante. On peut même considérer que Mehdi n'est pas coupable car il était sous l'emprise d'Omar, et donc pas dans son état normal.
- Une fois arrivé en Syrie, Mehdi n'a plus eu le choix car il était en situation de guerre et, s'il ne suivait pas les ordres de Daesh, il risquait sa vie. Tout ce que Mehdi a fait en Syrie peut donc être considéré comme de la légitime défense. Il n'a fait que chercher à survivre.
- De plus, nous n'avons aucune preuve que Mehdi ait commis des meurtres en Syrie.

- Le fait que Mehdi a montré très tôt qu'il voulait rentrer en Belgique est une preuve qu'il n'approuvait pas la politique [L] [SEP] de Daesh.
- Mehdi n'est pas un danger pour la société belge. Il a toujours été un bon garçon en Belgique.
- Certes la loi prévoit des clauses particulières pour les agissements terroristes, mais les appliquer ici reviendrait à [L] [SEP] condamner un innocent. Or, condamner un innocent, c'est devenir une société injuste, et c'est justement l'injustice de la société qui pousse certains jeunes à partir. Condamner Mehdi, c'est donc encourager le terrorisme des autres et non pas faire un exemple pour le combattre. [L] [SEP]

L'accusé : Mehdi [L] [L] [L] [SEP] [SEP]

Ne peut nier : [L] [SEP]
tout ce qui est contenu dans l'acte d'accusation. [L] [SEP]

Pour expliquer sa position : [L] [SEP]

- Omar le sage lui apparaissait comme un homme bon. Il le lui montrait en organisant des récoltes pour les sans-abris. Il critiquait la société belge, c'est vrai, mais lui ne se sentait pas bien dans cette société. Omar lui expliquait aussi que c'était mieux en Syrie, que là-bas on pouvait vraiment pratiquer l'islam, qu'on lui donnerait une vraie place et de vraies responsabilités.
- Il a fait de faux papiers pour aller en Syrie, mais c'était Omar qui le lui avait conseillé. En plus, s'il ne l'avait pas fait, il n'aurait pas pu y aller et, à ce moment-là, cela lui apparaissait comme la seule bonne solution.
- Lorsqu'il est arrivé en Syrie, il a d'abord cru que c'était le monde qu'il attendait : on pouvait faire ses prières à heure et comme il faut. Il y avait des personnes de plein de pays différents. Il avait l'impression d'avoir une mission importante.
- Assez rapidement, il s'est rendu compte que ce n'était pas si bien que ça. Il a vu plusieurs jeunes mourir rapidement. Il ne comprenait pas toujours bien comment les Syriens fonctionnaient et puis, surtout, il s'est rendu compte que les combats de Daesh n'étaient pas seulement dirigés vers Bachar al Assad, mais aussi contre d'autres groupes musulmans comme Jabhat Al Nosra.
- En plus, il n'a « jamais combattu pour Daesh », « n'a tué personne » en Syrie et n'est pas rentré en France pour commettre un attentat. Il se projette même vers l'avenir, espère pouvoir s'en sortir aujourd'hui et retrouver une vie normale pour oublier ça.
- Et puis, c'est surtout le quotidien dramatique auquel il est confronté qui l'a fait changer d'avis : "Un jeune de 14 ans égorgé au prétexte qu'il avait arrêté la prière est resté plusieurs semaines dans la rue" ; un vieil homme accusé de sorcellerie a été décapité. Pour lui, un vrai musulman ne peut pas commettre de telles atrocités".
- Concernant Marie-Djamila, elle lui a été présentée par Omar. Lorsqu'il est arrivé en Syrie, il est resté en contact avec Omar sur Internet et il a expliqué à Omar qu'il ne se sentait pas si bien que ça. Omar lui a dit qu'il ne devait pas s'inquiéter et, assez rapidement, il lui a annoncé qu'une jeune fille, Djamila, avait entendu parler de lui et voulait venir le rejoindre. Il a ensuite été en contact avec Djamila par mail. Il l'a trouvait douce et jolie malgré ses grands yeux tristes. Ils n'avaient pas beaucoup de choses à se dire, alors elle lui parlait de sa reconversion et de son envie d'être digne de l'Au-delà.
- Lorsqu'il a été blessé, il a voulu rentrer en Belgique et il a constaté que Daesh n'était pas pour. Il s'est alors senti emprisonné. Il a demandé à Djamila d'aller voir sa mère pour qu'elle lui donne de l'argent en lui disant qu'il n'avait plus à manger ni pour se soigner et qu'il voulait peut-être rentrer.

- Djamila l'a rejoint et lui a donné l'argent, mais il ne l'a en fait vue qu'une seule fois. Comme il était blessé, elle a été désignée comme épouse d'un autre. Il a appris par la suite qu'elle était enceinte d'un combattant français, de 20 ans plus âgé qu'elle, et qu'elle était confinée dans une « maison des femmes ».
- Sa blessure s'est encore dégradée et ses chefs ont été d'accord qu'il parte pour se faire soigner.
- Il a entendu que Bilal était mort ensuite dans des affrontements. [L]
[SEP]

Témoignage : la Maman, Valérie [L] [SÉP]

Ne peut nier :

- Tout ce qui est contenu dans l'acte d'accusation.
- avoir connaissance du changement de comportement de son fils suite au décès de son père.
- L'attachement de son fils à l'islam, et son rejet de la société occidentale.
- Le fait que qu'elle savait que Mehdi a rejoint les rangs de Daesh.
- Le fait qu'elle n'était pas sûre de la manière dont l'argent qu'elle a donné serait utilisé. [L] [SÉP]

Pour expliquer sa position : [L] [SÉP]

- Elle était dans la compréhension de la blessure de son fils suite au décès de son père. Cheminot toute sa vie et d'origine tunisienne, celui-ci est mort 18 mois avant le départ de Mehdi en Syrie, dans un accident de travail. A cette époque, Mehdi n'était pas le seul à avoir des problèmes. En plus de la douleur du deuil, elle avait des difficultés financières et ils en souffraient tous les deux.
- Elle comprenait son amitié avec Bilal. Il avait lui aussi perdu son père, et elle avait le sentiment que ça lui faisait du bien de passer du temps ensemble.
- Son fils s'est rapproché de l'islam, mais il lui disait que c'était parce qu'il avait besoin de se sentir utile pour faire de bonnes actions, pour aider ceux qui en avaient besoin. Il lui a d'ailleurs montré plusieurs fois le résultat de ses actions menées avec « Omar le sage ». De son côté, elle se disait que, après le décès de père, c'était normal qu'il se rapproche de la religion de celui-ci. En plus, elle avait pour sa part un regard positif sur la religion de son défunt mari. Enfin, elle trouvait que Mehdi était plus calme, qu'il était en train de s'assagir.
- Mehdi ne lui a pas dit qu'il allait partir en Syrie. Il a profité des vacances de Noël (et de l'argent qu'elle lui avait donné à cette occasion) pour s'en aller.
- Lorsque Marie-Djamila est venue la voir, elle a compris que cette fille n'avait jamais rencontré physiquement son fils. D'un côté, elle voulait la dissuader de partir en Syrie et elle a tout fait pour lui faire comprendre ce que ça faisait aux parents. D'un autre côté, elle était contente de faire passer un message à Mehdi par l'intermédiaire de Djamila. Djamila était une jeune fille peu bavarde. Malgré ses vêtements amples et sombres, on la devinait fine et élancée.
- Lorsqu'elle a compris que Djamila partirait de toute façon, elle lui a finalement donné de l'argent. Elle savait que Mehdi avait été blessé. Elle avait peur pour sa vie et elle voulait le sauver, quitte à prendre le risque d'aider Daesh.

Le procureur [L] [SÉP]

Arguments (de base) pour son réquisitoire visant à incriminer Mehdi :

- Le rappel des faits: il a utilisé des faux, est parti rejoindre des groupes terroristes, a contribué à ce qu'une jeune fille, Marie, le rejoigne.
- On ne sait pas ce qu'il a fait sur place. Mehdi dit qu'il n'a pas pris part aux combats, mais alors comment a-t-il pu être blessé ? En plus, il y a des raisons de douter de cette position car, dans certains enregistrements, Mehdi fait référence à un passage dans les forces spéciales commandos de Daesh.
- Mehdi est un danger pour la société belge : il a appris à utiliser des armes et s'en est probablement déjà servi.
- Il dit s'être déradicalisé pour se protéger, mais rien ne le prouve.
- La sécurité des citoyens belge est plus importante que le confort de Mehdi. En cas de doute, il vaut mieux [L] [SÉP] l'emprisonner.
- Vu le nombre de départs en Syrie, il est important de faire un exemple pour bien montrer

que c'est interdit. 

Déroulement¹ du procès

1/ Introduction par le Président

Pendant cette première partie, c'est essentiellement le juge qui dirige la séance. Il lit l'instruction et donne successivement la parole aux intervenants concernés.

Mesdames et Messieurs les jurés, le sort vient de vous désigner comme jurés dans cette affaire au nom de la Cour. Je vous souhaite la bienvenue. A un moment donné, vous allez devoir vous prononcer sur la culpabilité ou l'innocence de l'accusé. Pour cela, vous devrez répondre en votre âme et conscience aux questions que je vous poserai de manière à savoir si l'accusé est bien coupable ou non des faits qui lui sont reprochés dans l'acte d'accusation. Mesdames et Messieurs les jurés, le Code d'instruction criminelle en son article 312 requiert de vous un engagement solennel. Par ce serment, vous vous engagez à juger impartialement et à ne juger que d'après les seuls éléments qui seront débattus au cours des audiences. Je vais vous demander, à l'appel de votre nom, de vous lever chacun et de dire : « je le jure » en levant également la main droite

Les jurés s'exécutent

Comme juges, vous ne suivrez que ce que vous dictent votre âme et votre conscience, en restant indépendants et impartiaux. Votre indépendance et votre impartialité nécessitent aussi que vous ne pouvez pas dire publiquement, même ici à l'audience, ce que vous pensez de l'affaire ou de tel accusé ou de tel témoin. Si par malheur il vous arrivait de vous exprimer publiquement sur ce que vous pensez, vous pourriez alors être révoqués.

2/ Lecture de l'acte d'accusation par l'avocat général

La Chambre des mises en accusation a, par arrêt du 27 juin 2005, renvoyé devant la Cour de l'arrondissement administratif de Bruxelles Capitale, Medhi, né le 18 septembre 1996 à Laeken. En conséquence, le procureur général a rédigé le présent acte d'accusation par lequel il expose que, des pièces du procès, apparaissent les faits et détails suivants

- *En Décembre 2013, l'accusé Mehdi est parti en Syrie avec son ami Bilal, tous deux munis de faux papiers. Il a pris l'avion de Bruxelles à Istanbul, s'est ensuite rendu à Hatay, a passé la frontière turco-syrienne le 6 janvier et a ensuite rejoint le groupe terroriste « Etat islamique » dans la ville d'Alep.*
- *De janvier 2013 à octobre 2013, Mehdi est resté en Syrie dans les rangs du groupe terroriste Etat Islamique.*
- *En juin 2013, Mehdi a été blessé dans des affrontements.*
- *En juillet 2013, il y a été rejoint par Marie, surnommée Djamila, une jeune fille de Charleroi qu'il ne connaissait pas en Belgique, mais avec qui il entretenait une relation amoureuse sur Internet depuis avril 2013. Marie lui apporta 1000 euros qu'elle avait demandés en son nom à la mère de celui-ci.*
- *En Octobre 2013, sa blessure se dégradant, Mehdi a entrepris de revenir en Belgique. Il est également passé par la Turquie et, le 3 novembre, y a été arrêté dans la ville d'Ankara. Le 7 novembre, il a été expulsé par les autorités turques et a été incarcéré le lendemain à la prison de Saint-Gilles en vertu du principe de privation de liberté des « foreign fighters » (combattants à l'étranger).*

¹Le déroulement est suggéré, libre à l'animateur de l'adapter ou le transformer.

En conséquence de ces faits, Mehdi est accusé de [L] [SEP]

- Faux et usage de faux
- Association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste
- Participation à un groupe terroriste
- Aide à la commission d'une infraction terroriste
- Recrutement d'une personne en vue de commettre une infraction terroriste [L] [SEP]

3/ Audition de l'accusé Mehdi par le président [L] [SEP]

- Monsieur Mehdi, levez-vous.
- Puisque la procédure aux Assises est orale, je vais vous poser quelques questions :
- Monsieur Mehdi, vous êtes né en 1996, vous avez donc 20 ans. Vous aviez 17 ans au moment des faits. Est-ce exact ?
- Pourquoi avez-vous décidé de partir en Syrie ?
- A l'époque, certaines personnes vous ont-elles encouragé à le faire ?
- Si oui, avez-vous aujourd'hui le sentiment que ces personnes vous ont manipulé en vous y encourageant ?
- Que pensez-vous du fonctionnement de Daesh ?
- Avez-vous pris part aux combats en Syrie ?
- Pourquoi avez-vous demandé à votre mère de vous envoyer de l'argent ?
- Pourquoi avez-vous décidé de revenir en Belgique ?
- Avez-vous des nouvelles de Bilal et Marie ?

Questions des avocats et jurés [L] [SEP]

4/ Audition de la mère de Mehdi par le président [L] [SEP]

- Madame, vous la mère de Mehdi, est-ce exact ?
- Comment votre fils a-t-il réagi après la mort de son père en 2012 ?
- Avez-vous remarqué un changement avant qu'il ne parte en Syrie ?
- Comment avez-vous réagi à ce changement ?
- Saviez-vous que votre fils allait partir en Syrie ?
- Pourquoi lui avez-vous envoyé de l'argent ?
- Etiez vous consciente que, en lui envoyant de l'argent, vous souteniez le combat de Daesh

Questions des avocats et jurés [L] [SEP]

5/ Audition de Michel(le), éducateur(-trice) par le président [L] [SEP]

- Madame/monsieur, vous étiez éducateur(-trice) dans la maison de quartier proche du domicile de Mehdi et de Bilal, est-ce exact ?
- Comment Mehdi était-il enfant ?
- La situation a-t-elle changé suite à la mort de son père ?
- Avez-vous remarqué des changements dans le comportement de Mehdi dans la période qui a précédé son départ en Syrie ?
- Que savez-vous de celui que l'on nomme « Omar le sage » ? [L] [SEP]

Questions des avocats et jurés [L] [SEP]

A ce stade, l'idéal est de faire une pause de manière à permettre aux avocats et procureur de préparer leurs plaidoiries.

6/ Réquisitoire du procureur^{[L][L]}_{[SEP][SEP]}

En fonction de sa fiche et de son inspiration, le procureur fait son réquisitoire visant à prouver la culpabilité de Mehdi.^{[L][L]}_{[SEP][SEP]}

7/ Plaidoirie Défense^{[L][L]}_{[SEP][SEP]}

En fonction de sa fiche et de son inspiration, le ou les avocats font leur plaidoirie visant à prouver l'innocence ou les circonstances atténuantes de Mehdi.^{[L][L]}_[SEP]

8/ Dernier mot du prévenu^{[L][L]}_[SEP]

Le président du Tribunal invite Mehdi à prendre une dernière fois la parole.

Mot du prévenu

Le président invite le jury à se retirer pour répondre aux questions suivantes :

Mehdi est-il coupable de :

- faux et usage de faux ?^{[L][L]}_[SEP]
- association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ?^{[L][L]}_[SEP]
- participation à un groupe terroriste ?^{[L][L]}_[SEP]
- aide à la commission d'une infraction terroriste ?^{[L][L]}_[SEP]
- recrutement d'une personne, Marie, en vue de commettre une infraction terroriste?

Si Mehdi est jugé coupable, a-t-il des circonstances atténuantes pour l'un ou l'autre des chefs d'accusation ?

Si vous jugez Mehdi, coupable, avec ou sans circonstances atténuantes, quelle peine proposez-vous ?^{[L][L]}_[SEP]

Le jury se retire pour répondre aux questions. Pour les différentes questions comme pour la peine, il faut que la majorité des jurés soient d'accord.^{[L][L]}_[SEP]

9/ Prononcé du verdict^{[L][L]}_[SEP]

Le Président :

Messieurs les jurés, avez-vous répondu aux trois questions ?^{[L][L]}_[SEP]

Un membre du jury répond aux questions au nom du jury.

Références pour alimenter les plaidoiries et réquisitoires

- Slate, Julie Hmaïde, « Le difficile retour en France des «repentis» du départ en Syrie »^{[L][L]}_[SEP], <http://www.slate.fr/story/98491/difficile-retour-france-repentis-syrie> (page consultée le 07 novembre 2016)

Témoignages de jeunes revenues de Syrie:^{[L][L]}_[SEP]

- RTBF, « Recrutée par Daech, Laura raconte son calvaire dans Devoir d'enquête », https://www.rtbf.be/info/dossier/la-syrie-entre-contestation-et-repression/detail_laura-embriquee-par-daech-avec-son-fils-je-suis-partie-du-jour-au-lendemain?id=9415755

- (page consultée le 07 novembre 2016)
- RTLInfo, « Laura a passé 8mois contre son gré en Syrie : elle a réussi à fuir les djihadistes avec Ileyss, son fils de 4ans, et vient de rentrer en Belgique », <http://www.rtl.be/info/belgique/societe/laura-a-passe-8-mois-contre-son-gre-en-syrie-elle-a-reussi-a-fuir-les-djihadistes-avec-ileyss-son-fils-de-4-ans-et-vient-de-rentre-en-belgique-706536.aspx> (page consultée le 07 novembre 2016)
 - Le Point, « Tombée dans le piège de Daesh en Syrie, une jeune Française témoigne », http://www.lepoint.fr/societe/tombée-dans-le-piège-de-daesh-en-syrie-une-jeune-française-temoigne-24-06-2015-1939507_23.php (page consultée le 09 novembre 2016)
"Je parle pour ouvrir les yeux à des jeunes filles qui y vont en disant : l'Occident est contre nous. L'EI, ce n'est pas un califat, c'est une secte."
 - FranceInter, Margaux Duquesne et Laetitia Saavedra, « les femmes djihadistes étrangères se comportent comme des colons en Syrie », <https://www.franceinter.fr/societe/les-femmes-djihadistes-etrangeres-se-comportent-comme-des-colons-en-syrie> (page consultée le 09 novembre 2016)
- « Pour vous, ces femmes actives étaient-elles victimes, complices ou bourreaux ? *J'imagine que certaines d'entre elles souhaitaient partir. Mais il y a de tout malheureusement. Majoritairement, elles sont satisfaites. Pour elles, elles sont là pour une cause et elles pratiquent ce qu'on leur demande : tuer, maltraiter. Elles se comportent comme des hommes.* »
- L'Obs, Sophie Des Deserts, « « Sois une étrangère pour ta propre famille » : la lettre d'une jeune française partie en Syrie », <http://tempsreel.nouvelobs.com/l-enquete-de-l-obs/20140219.OBS6922/sois-une-etrangere-pour-ta-propre-famille-la-lettre-d-une-jeune-française-partie-en-syrie.html> (page consultée le 10 novembre 2016)
"Maman, Si tu as cette lettre entre les mains c'est que je suis arrivée à destination. Assieds-toi et lis cette lettre attentivement. Maman, j'ai pris mon courage à deux mains, j'ai décidé de partir de France. [...] J'ai décidé de partir en Syrie, n'est pas peur l'endroit où je vais n'est plus en "guerre", c'est très calme.

Témoignages de parents dont les enfants sont partis/revenu de Syrie

- La Libre, « Une Belge partie chercher son fils en Syrie refoulée à l'aéroport d'Istanbul », http://www.lalibre.be/actu/belgique/une-belge-partie-chercher-son-fils-en-syrie-refoulee-a-l-aeroport-d-istanbul-52dbec593570ba3e183dc309#media_1 (page consultée le 08 novembre 2016)
 - L'Obs, Louise Auvitu, « Ma fille est partie en Syrie : je ne me sens plus mère. Je veux qu'on me la rende », <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1434607-ma-fille-est-partie-en-syrie-je-ne-me-sens-plus-mere-je-veux-qu-on-me-la-rende.html> (page consultée le 09 novembre 2016)
- Extrait : « Ma fille n'est pas une terroriste, c'est une victime. Elle est douce, humaine, elle ne tuerait personne. »*
- France24, Aude Mazoué, « Valérie, mère de Léa, partie à 16 ans en Syrie : « Je n' ai rien vu » », <http://www.france24.com/fr/20151125-valerie-boisrolin-mere-lea-embriadee-syrie-jihadisme-radicalisation> (page consultée le 08 novembre 2016)